

## HYDROGEN-REFUELING-SOLUTIONS

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 1.524.745,10 euros  
Siège social : 283 Route des Lavières, 38800 Champagnier  
452 830 664 RCS Grenoble  
(la « Société »)

### RAPPORT SPECIAL A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2023 SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS (ARTICLE L.225-197-4 DU CODE DE COMMERCE)

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L.225-197-4 du Code de commerce, nous vous communiquons aux termes du présent rapport, les informations relatives aux opérations d'attribution gratuite d'actions, réalisées au cours de l'exercice clos le 30 juin 2023, et effectuées au profit des salariés et mandataires sociaux de notre Société ne détenant pas plus de 10% du capital social.

#### I. ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS SUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023

Nous vous rappelons que le Conseil d'administration a fait usage de cette délégation lors de sa séance du 27 juillet 2022, lors de sa séance du 6 octobre 2022 et lors de sa séance du 18 janvier 2023, au cours desquelles le Conseil d'administration a décidé des actions gratuites dont les caractéristiques principales sont les suivants :

<b>Attribution gratuite d'actions du 27 juillet 2022</b>	
<b>Plan 2022-3</b>	
<b>Nombre total d'actions attribuées gratuitement</b>	31.000
<b>dont nombre total d'actions attribuées gratuitement aux mandataires sociaux</b>	0
<b>Période d'acquisition</b>	1 an, venant à échéance le 27 juillet 2023
<b>Période de conservation</b>	1 an, venant à échéance le 27 juillet 2024
<b>Valeur unitaire des actions attribuées gratuitement<sup>1</sup></b>	23,78 euros
<b>Condition de présence</b>	Maintien de la situation salariée au sein de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2 du Code de commerce, pour le bénéficiaire salarié, ou au maintien de son mandat social pour le mandataire social visé à l'article L.225-197-1, II du Code de commerce, ou au maintien d'au moins l'une de ces situations si le bénéficiaire s'est trouvé être simultanément ou successivement salarié et mandataire social, jusqu'à la date d'attribution définitive des actions.
<b>Condition de performance</b>	Néant
<b>Plan 2022-4</b>	
<b>Nombre total d'actions attribuées gratuitement</b>	23.700
<b>dont nombre total d'actions attribuées gratuitement aux mandataires sociaux</b>	0
<b>Période d'acquisition</b>	1 an, venant à échéance le 27 juillet 2023
<b>Période de conservation</b>	1 an, venant à échéance le 27 juillet 2024
<b>Valeur unitaire des actions attribuées gratuitement<sup>1</sup></b>	23,78 euros

<sup>1</sup> La valeur retenue correspond au cours d'ouverture de l'action HRS le jour de l'attribution gratuite des actions.

<b>Condition de présence</b>	Néant
<b>Condition de performance</b>	Néant
<b>Attribution gratuite d'actions du 6 octobre 2022</b>	
<b>Plan 2022-5</b>	
<b>Nombre total d'actions attribuées gratuitement</b>	10.000
<b>dont nombre total d'actions attribuées gratuitement aux mandataires sociaux</b>	0
<b>Période d'acquisition</b>	1 an, venant à échéance le 6 octobre 2023
<b>Période de conservation</b>	1 an, venant à échéance le 6 octobre 2024
<b>Valeur unitaire des actions attribuées gratuitement<sup>1</sup></b>	20,70 euros
<b>Condition de présence</b>	Maintien de la situation salariée au sein de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2 du Code de commerce, pour le bénéficiaire salarié, ou au maintien de son mandat social pour le mandataire social visé à l'article L.225-197-1, II du Code de commerce, ou au maintien d'au moins l'une de ces situations si le bénéficiaire s'est trouvé être simultanément ou successivement salarié et mandataire social, jusqu'à la date d'attribution définitive des actions.
<b>Condition de performance</b>	Néant
<b>Attribution gratuite d'actions du 18 janvier 2023</b>	
<b>Plan 2023-1</b>	
<b>Nombre total d'actions attribuées gratuitement</b>	21.700
<b>dont nombre total d'actions attribuées gratuitement aux mandataires sociaux</b>	0
<b>Période d'acquisition</b>	1 an, venant à échéance le 18 janvier 2024
<b>Période de conservation</b>	1 an, venant à échéance le 18 janvier 2025
<b>Valeur unitaire des actions attribuées gratuitement<sup>2</sup></b>	23,92 euros
<b>Condition de présence</b>	Maintien de la situation salariée au sein de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2 du Code de commerce, pour le bénéficiaire salarié, ou au maintien de son mandat social pour le mandataire social visé à l'article L.225-197-1, II du Code de commerce, ou au maintien d'au moins l'une de ces situations si le bénéficiaire s'est trouvé être simultanément ou successivement salarié et mandataire social, jusqu'à la date d'attribution définitive des actions.
<b>Condition de performance</b>	Néant
<b>Plan 2023-2</b>	
<b>Nombre total d'actions attribuées gratuitement</b>	10.000
<b>dont nombre total d'actions attribuées gratuitement aux mandataires sociaux</b>	0
<b>Période d'acquisition</b>	1 an, venant à échéance le 18 janvier 2024
<b>Période de conservation</b>	1 an, venant à échéance le 18 janvier 2025
<b>Valeur unitaire des actions attribuées gratuitement<sup>1</sup></b>	23,92 euros
<b>Condition de présence</b>	Maintien de la situation salariée au sein de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2 du Code de commerce, pour le bénéficiaire salarié, ou au maintien de son mandat social pour le mandataire social visé à l'article L.225-197-1, II du Code

<sup>2</sup> La valeur retenue correspond au cours d'ouverture de l'action HRS le jour de l'attribution gratuite des actions.

	de commerce, ou au maintien d'au moins l'une de ces situations si le bénéficiaire s'est trouvé être simultanément ou successivement salarié et mandataire social, jusqu'à la date d'attribution définitive des actions.
<b>Condition de performance</b>	Oui
<b>Plan 2023-3</b>	
<b>Nombre total d'actions attribuées gratuitement</b>	8.700
<b>dont nombre total d'actions attribuées gratuitement aux mandataires sociaux</b>	0
<b>Période d'acquisition</b>	1 an, venant à échéance le 18 janvier 2024
<b>Période de conservation</b>	1 an, venant à échéance le 18 janvier 2025
<b>Valeur unitaire des actions attribuées gratuitement<sup>1</sup></b>	23,92 euros
<b>Condition de présence</b>	Néant

Au 30 juin 2023, 105.100 actions gratuites d'une valeur nominale de 0,10 euro chacune sont en cours d'acquisition définitive.

**II. NOMBRE ET VALEUR DES ACTIONS QUI, DURANT L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023 ET A RAISON DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS LA SOCIETE, ONT ETE ATTRIBUEES GRATUITEMENT A SES MANDATAIRES PAR LA SOCIETE ET PAR CELLES QUI LUI SONT LIEES DANS LES CONDITIONS PREVUES A L'ARTICLE L. 225-197-2 DU CODE DE COMMERCE**

Néant.

**III. NOMBRE ET VALEUR DES ACTIONS QUI, DURANT L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023 ET A RAISON DES MANDATS ET FONCTIONS QU'ILS Y EXERCENT, ONT ETE ATTRIBUEES GRATUITEMENT A SES MANDATAIRES, PAR LES SOCIETES CONTROLEES AU SENS DE L'ARTICLE L. 233-16 DU CODE DE COMMERCE**

Néant.

**IV. NOMBRE ET VALEUR DES ACTIONS QUI, DURANT L'EXERCICE CLOS LE 30 JUI 2023, ONT ETE ATTRIBUEES GRATUITEMENT PAR LA SOCIETE ET PAR LES SOCIETES OU GROUPEMENTS QUI LUI SONT LIES DANS LES CONDITIONS PREVUES A L'ARTICLE L. 225-197-2, A CHACUN DES DIX SALARIES DE LA SOCIETE NON MANDATAIRES SOCIAUX DONT LE NOMBRE D'ACTIONS ATTRIBUEES GRATUITEMENT EST LE PLUS ELEVE**

<b>Attributions aux 10 salariés non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé</b>	<b>Attribution gratuite d'actions du 27 juillet 2022</b>	<b>Attribution gratuite d'actions du 6 octobre 2022</b>	<b>Attribution gratuite d'actions du 18 janvier 2023</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Nombre totale d'actions</b>	48.700	10.000	20.500	<b>79.200</b>
<b>Valeur totale des actions</b>	1.158.086 € <sup>(1)</sup>	207.000 € <sup>(1)</sup>	490.360 € <sup>(1)</sup>	<b>1.855.446 €<sup>(1)</sup></b>

<sup>(1)</sup> La valeur retenue correspond au cours d'ouverture de l'action HRS le jour de l'attribution gratuite des actions.

**V. NOMBRE ET VALEUR DES ACTIONS QUI, DURANT L'EXERCICE CLOS LE 30 JUI 2023, ONT ETE ATTRIBUEES GRATUITEMENT PAR LA SOCIETE ET PAR LES SOCIETES OU GROUPEMENTS QUI LUI SONT LIES DANS LES CONDITIONS PREVUES A L'ARTICLE L. 225-197-2, A L'ENSEMBLE DES SALARIES BENEFICIAIRES AINSI QUE LE NOMBRE DE CEUX-CI ET LA REPARTITION DES ACTIONS ATTRIBUEES ENTRE LES CATEGORIES DE CES BENEFICIAIRES**

<b>Catégories de bénéficiaires salariés</b>	<b>Nombre de bénéficiaires salariés</b>	<b>Nombre d'actions attribuées</b>	<b>Valeur des actions attribuées</b>
<b>Cadres</b>	29	57.400	1.336.888 € <sup>(1)</sup>
<b>Autres</b>	44	47.700	1.137.246 € <sup>(1)</sup>
<b>Total</b>	<b>74</b>	<b>105.100</b>	<b>2.474.134 €<sup>(1)</sup></b>

<sup>(1)</sup> La valeur retenue correspond au cours d'ouverture de l'action HRS le jour de l'attribution gratuite des actions.

*Le Conseil d'administration*